

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 27.02.2020 Date de dernière parution: 14.11.2019
Date de la première version publiée: 14.11.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agent de durcissement de l'époxy

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex

E-Mail : info@soloplast.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 14.11.2019
1.1	FR / FR	27.02.2020
		Date de la première version publiée: 14.11.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

- P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
- P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 27.02.2020 Date de dernière parution: 14.11.2019
 Date de la première version publiée: 14.11.2019

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

alcool benzylique

Étiquetage supplémentaire

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319	>= 20 - < 30
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	25513-64-8 247-063-2 01-2119560598-25	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317	>= 20 - < 30
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2 220-666-8 612-067-00-9 01-2119514687-32	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 25 - < 30
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxy-	25068-38-6 500-033-5	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 27.02.2020 Date de dernière parution: 14.11.2019
 Date de la première version publiée: 14.11.2019

diques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	603-074-00-8 01-2119456619-26	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	
acide salicylique	69-72-7 200-712-3 01-2119486984-17	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Repr. 2; H361d	>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.
 Eloigner du lieu d'exposition, coucher.
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
 Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
 Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
 Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
 Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Protéger l'oeil intact.
 Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.
 Ne PAS faire vomir.
 Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas d'ingestion.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Provoque de graves lésions des yeux.
 Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 14.11.2019
1.1	FR / FR	27.02.2020
		Date de la première version publiée: 14.11.2019

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Pulvérisateur d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Enlever toute source d'ignition.
Ne pas fumer.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 14.11.2019
1.1 FR / FR	27.02.2020	Date de la première version publiée: 14.11.2019

les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Conseils pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel.
Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter une exposition directe au soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le stockage doit être en accord avec le BetrSichV (Allemagne).

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Température de stockage recommandée : 5 - < 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version
1.1

FR / FR

Date de révision:
27.02.2020

Date de dernière parution: 14.11.2019

Date de la première version publiée: 14.11.2019

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
alcool benzylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	110 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	40 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,4 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	27 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux, Aigu - effets locaux	0,073 mg/m ³
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,526 mg/kg
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12,25 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8,33 mg/m ³
acide salicylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	5 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,3 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 27.02.2020 Date de dernière parution: 14.11.2019
 Date de la première version publiée: 14.11.2019

	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	4 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
alcool benzylique	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg
	Sédiment marin	0,527 mg/kg
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	Eau douce	0,102 mg/l
	Eau de mer	0,0102 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	72 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,622 mg/kg
	Sédiment marin	0,0622 mg/kg
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Sol	10 mg/kg
	Eau douce	0,06 mg/l
	Eau de mer	0,006 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	3,18 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5,784 mg/kg
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	Sédiment marin	0,578 mg/kg
	Sol	1,121 mg/kg
	Eau douce	0,006 mg/l
	Eau de mer	0,0006 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0627 mg/kg
acide salicylique	Sédiment marin	0,00627 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	0,0478 mg/kg
	Eau douce	0,2 mg/l
	Eau de mer	0,02 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	162 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,42 mg/kg
	Sédiment marin	0,142 mg/kg
	Sol	0,166 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains
 Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 480 min

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 14.11.2019
1.1	27.02.2020	Date de la première version publiée: 14.11.2019

Épaisseur du gant : $\geq 0,5$ mm

Directive : DIN EN 374

Indice de protection : Classe 6

Matériel : Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant : $\geq 0,4$ mm

Directive : DIN EN 374

Temps d'utilisation : < 15 min

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.
Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.
Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Filtre de type : Particules organiques et vapeur de type organique (A-P)

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Suivre le protocole de protection de la peau.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 14.11.2019
1.1 FR / FR	27.02.2020	Date de la première version publiée: 14.11.2019

Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
Point/intervalle d'ébullition	: > 200 °C
Point d'éclair	: > 100 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 13 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 1,3 % (v)
Pression de vapeur	: 4 hPa (20 °C)
Densité	: env. 1 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: non miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: 435 °C
Viscosité Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Incompatible avec des acides et des bases.
Incompatible avec des agents oxydants.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides et des bases.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 14.11.2019
1.1	FR / FR	27.02.2020
		Date de la première version publiée: 14.11.2019

Incompatible avec des agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).
Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: < 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.620 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,178 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Cochon d'Inde): < 5.000 mg/kg

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 910 mg/kg

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.030 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,01 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 14.11.2019
1.1	FR / FR	27.02.2020
		Date de la première version publiée: 14.11.2019

née Méthode: Avis d'expert

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 15.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 23.000 mg/kg

acide salicylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 891 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : LCLo (Rat): > 0,7 mg/l
Durée d'exposition: 7 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 412
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Composants:

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

alcool benzylique:

Résultat : Irritation modérée des yeux

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

acide salicylique:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version

1.1

FR / FR

Date de révision:

27.02.2020

Date de dernière parution: 14.11.2019

Date de la première version publiée: 14.11.2019

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:**

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous -catégorie 1A.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**acide salicylique:**

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus.

- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée**Composants:****produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700):**

NOAEL : 50 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

NOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 14.11.2019
1.1 FR / FR	27.02.2020	Date de la première version publiée: 14.11.2019

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

alcool benzylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 460 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 230 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 500 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 51 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 174 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 31,5 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 43,5 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 16 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 89 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 17 h
Méthode: DIN 38 412 Part 8

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: <= 10,9 mg/l
Durée d'exposition: 30 jr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 14.11.2019
1.1	FR / FR	27.02.2020
		Date de la première version publiée: 14.11.2019

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

LOEC: > 10,9 mg/l
Durée d'exposition: 30 jr
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,02 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 110 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 23 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 50 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.3

Toxicité pour les micro-organismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 1.120 mg/l
Durée d'exposition: 18 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 3 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (algae): 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

acide salicylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1.370 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 14.11.2019
1.1	FR / FR	27.02.2020
		Date de la première version publiée: 14.11.2019

	Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 870 mg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les micro-organismes	: CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 500 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 16 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 10 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Biodégradabilité : Biodégradation: 8 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.4-A

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,99 (23 °C)
pH: 6,34

acide salicylique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,25 (25 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 14.11.2019	
1.1	FR / FR	27.02.2020	Date de la première version publiée: 14.11.2019

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup- : Donnée non disponible
plémentaire

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
07 02 08, autres résidus de réaction et résidus de distillation

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 2735
ADR : UN 2735
RID : UN 2735
IMDG : UN 2735
IATA : UN 2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
(2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine, 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)

ADR : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
(2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine, 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)

RID : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
(2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine, 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)

IMDG : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 14.11.2019
1.1	FR / FR	27.02.2020
		Date de la première version publiée: 14.11.2019

IATA : (2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine, 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)
: Amines, liquid, corrosive, n.o.s.
(2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine, 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 8
ADR : 8
RID : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

RID
Groupe d'emballage : III
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856
Instruction d'emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Class 8 - Corrosive substances

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852
Instruction d'emballage (LQ) : Y841

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 14.11.2019
1.1	FR / FR	27.02.2020
		Date de la première version publiée: 14.11.2019

Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : Class 8 - Corrosive substances

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
 Non applicable

Maladies Professionnelles : 84, 49 bis, 51

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 14.11.2019	
1.1	FR / FR	27.02.2020	Date de la première version publiée: 14.11.2019

(R-461-3, France)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC -Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EPOXY GLOSSCOAT – Composant B

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 14.11.2019
1.1	FR / FR	27.02.2020
		Date de la première version publiée: 14.11.2019

chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IM O - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle -Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.